



terrature®

Déclaration sur la prévention de l'esclavage moderne et de la traite des personnes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 (« EF23 »)

Introduction

La présente déclaration a été rédigée conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 (la « **Loi canadienne** »), au nom de Terrapure BR LP et de Terrapure BR Ltd., son associé commandité (« **Terrapure** », « **nous** », « **notre** » ou « **nous** »), une société ontarienne ayant son siège social à Mississauga, en Ontario. Cette déclaration décrit les mesures que nous avons prises et les politiques que nous avons mises en place pour déceler et prévenir l'esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes, dans nos opérations commerciales et nos chaînes d'approvisionnement.

Nous reconnaissons que toutes les formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail des enfants et la traite des personnes, constituent une violation des droits fondamentaux de la personne. Nous sommes déterminés à prévenir le risque d'esclavage moderne et de traite des personnes dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement. Nous attendons de nos employés et de nos fournisseurs de biens ou de services qu'ils agissent avec intégrité et se conforment en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles en vigueur.

Notre structure et nos opérations

Terrapure est une société privée canadienne d'environ 330 employés dont le siège social est situé à Mississauga, en Ontario. Nous recyclons des batteries au plomb dans nos deux installations de fabrication (l'une à Mississauga, en Ontario, et l'autre à Montréal, au Québec, ainsi qu'une station de transfert à Tonawanda, dans l'État de New York); de plus, nous fournissons le plomb et les plastiques récupérés à l'industrie de fabrication de batteries aux fins de réutilisation et de création de nouveaux produits.

Nous achetons et recevons des batteries au plomb usagées de clients de l'Amérique du Nord, principalement de l'Ontario, du Québec et du nord-est des États-Unis. De même, nous vendons la totalité du plomb et du plastique récupérés à des installations situées en Amérique du Nord. Le reste de notre chaîne d'approvisionnement se concentre également au Canada et aux États-Unis, tandis que nous achetons un petit nombre de produits à des partenaires d'Italie, de Turquie et de Chine.

Risques du travail forcé et du travail des enfants dans les opérations et la chaîne d'approvisionnement de Terrapure

Risques liés à notre personnel

Nous disposons d'un ensemble exhaustif de politiques d'entreprise, y compris un code de déontologie, qui comprend des politiques sur la discrimination, le harcèlement, les relations équitables avec les intervenants et les conflits d'intérêts, ainsi que des politiques en matière d'environnement et de santé et sécurité. Nous fournissons toutes nos politiques à nos employés lors de leur entrée en fonction, notamment notre Code de déontologie, dont chaque employé doit confirmer avoir pris connaissance. Nous donnons à chaque employé la possibilité de signaler tout manquement réel ou potentiel à notre Code de déontologie et, le cas échéant, les hauts dirigeants procèdent à un examen et à une évaluation détaillés de cette non-conformité. Nous disposons également d'une politique de dénonciation qui prévoit le signalement confidentiel et anonyme de toute infraction présumée.

Risques liés à notre chaîne d'approvisionnement

Nous avons schématisé nos chaînes d'approvisionnement et établi que nos dépenses les plus importantes concernent l'acquisition de batteries usagées, réalisée entièrement au Canada et aux États-Unis. L'approvisionnement de Terrapure nécessite également l'achat de certains biens et services à l'échelle internationale. Nous gérons efficacement notre chaîne d'approvisionnement en adoptant un processus équitable. De plus, nous déterminons, évaluons et surveillons les secteurs de notre chaîne logistique qui sont susceptibles de présenter un risque d'esclavage et de traite de personnes. Notre service des achats compte des chefs expérimentés qui gèrent nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Notre principale chaîne d'approvisionnement comprend des fournisseurs nord-américains de batteries usagées à recycler, de machines et d'équipement nécessaires à l'entretien de nos usines et d'additifs utilisés dans nos processus de recyclage.

Bien que Terrapure n'ait décelé aucun risque de travail forcé ou de travail d'enfant dans sa chaîne d'approvisionnement ou dans celle de ses fournisseurs, la Société a récemment mis en œuvre un Code de déontologie des fournisseurs qui définit clairement ses attentes à l'égard de ces derniers, notamment en ce qui concerne le traitement des travailleurs, le respect des normes éthiques et environnementales et l'assurance de la qualité. Nous continuerons de veiller au respect de ces règles par nos fournisseurs.

Mesures de réparation

Nous n'avons relevé aucun cas de travail d'enfant ou de travail forcé dans notre propre chaîne d'approvisionnement et dans nos opérations de sorte qu'aucune mesure n'a été prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Nos engagements

Nous continuerons de surveiller notre chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne l'esclavage et la traite des personnes au moyen d'examen réguliers de nos propres fournisseurs. Nous continuerons de sensibiliser et de former nos employés à la détection des secteurs de risque éventuel. Nous continuerons d'informer nos fournisseurs et de leur faire part de nos attentes en matière d'esclavage et de traite des personnes, dans le cadre de notre code de déontologie des fournisseurs.

Attestation signée

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Terrapure, le 27 mai 2024.

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier de l'article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi canadienne, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir d'engager Terrapure BR LP et son associé commandité, Terrapure BR Ltd.,



Jason Green, directeur financier